

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES PRÉSENTÉES PAR LES
HAIDA, LES NUUCHAHNULTH ET LES HEILTSUK

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les-Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A l'automne de 1980, trois tribus indiennes de la côte du Pacifique, les Haida, les Nuuchahnluth et les Heiltsuk, ont présenté des revendications territoriales. Un an et demi s'est écoulé, et pourtant, ces Indiens ignorent encore si leurs réclamations feront l'objet de négociations. L'automne dernier, les fonctionnaires du ministère leur ont dit qu'ils seraient informés de la décision aussitôt que le ministère de la Justice se serait prononcé. Le ministre peut-il dire à la Chambre si ces revendications ont été acceptées, et peut-il garantir aux intéressés qu'il n'y aura pas de forages sous-marins tant que cette question ne sera pas réglée?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme le député le sait peut-être, depuis un an et demi, nous avons accepté de négocier un plus grand nombre de revendications territoriales que dans toute l'histoire du Canada. En ce qui concerne les cas que signale le député, ceux-ci soulèvent effectivement des problèmes complexes. Je me renseignerai auprès du ministère de la Justice à ce sujet. Je suis parfaitement au courant des préoccupations des Indiens en cause et je vais tâcher de renseigner le député aussitôt que je le pourrai. Mais la décision n'est pas encore arrêtée.

LES REVENDICATIONS DES DENA KASKA DANS LE NORD DE LA
COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Cela fait un an et demi qu'ils attendent une réponse. Ils y ont largement droit. Il y a deux semaines le conseil tribal Dena Kaska a soumis une revendication territoriale concernant le nord de la Colombie-Britannique. Cette nation est menacée par deux mégaprojets: le pipe-line acheminant le gaz naturel de l'Alaska et le projet de centrale hydro-électrique Liard. Le ministre pourrait-il nous promettre que les Dena Kaska ne vont pas devoir attendre un an et demi à nouveau pour qu'on règle leurs revendications? Pourrait-il nous promettre également que ni l'un ni l'autre des méga-projets ne seront mis en œuvre tant que la revendication territoriale de cette nation n'aura pas été réglée.

● (1500)

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, il n'est pas en mon

Privilège—M. Domm

pouvoir—je ne sais même pas si le gouvernement fédéral peut le faire d'ailleurs—de déclarer que rien ne doit s'opposer à la réalisation des mégaprojets. Le gouvernement de Colombie-Britannique ne manquerait certainement pas d'affirmer son droit de regard dans cette affaire.

J'ai reçu les représentants des Kaska et il est certain que la réalisation des deux mégaprojets dont vient de parler le député va avoir d'importantes répercussions sur le mode de vie traditionnel des membres de cette nation. Je leur ai promis de faire part au ministère de la Justice de l'urgence de cette affaire et que j'apprécierais d'être tenu au courant.

L'autre point important concerne les fonds mis à la disposition de la nation Kaska pour déterminer les répercussions des mégaprojets. Le gouvernement leur a accordé des subventions pour cela. Je pense que nous pourrions leur fournir d'autres fonds l'année prochaine. Les porte-parole des Kaska m'ont déclaré que si les mégaprojets étaient mis en œuvre, ils auraient besoin de programmes de formation pour pouvoir profiter des possibilités d'emploi. Ces fonds viendraient s'ajouter aux subventions prévues pour étudier les répercussions des mégaprojets. Je leur ai dit que le gouvernement étudierait cette requête avec bienveillance.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. DOMM—LES PRÉTENDUS PROPOS MÉPRISANTS TENUS PAR
UN FONCTIONNAIRE—DÉCISION DE M^{ME} LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Le mercredi 24 février, le député de Peterborough (M. Domm) a soulevé la question de privilège à cause des propos tenus par deux employés de la Commission du système métrique. La première difficulté, c'est que cette question de privilège n'a pas été soulevée le plus tôt possible. Après mûre réflexion, je suis toutefois disposée à l'étudier.

Le député accuse deux personnes travaillant à la Commission du système métrique d'avoir tenu des propos qu'il juge inadmissibles.

Il n'appartient pas à la présidence de décider si l'usage de tels propos à l'endroit d'un député par des fonctionnaires justifie leur renvoi. La seule question que je me pose, c'est s'il convient de faire passer cette affaire avant les autres travaux de la Chambre pour pouvoir l'étudier immédiatement.

Comme le député l'a reconnu dans son exposé, pour qu'il y ait atteinte aux privilèges, il faut, d'après Erskine May, que les propos tenus à l'endroit de députés «portent sur la conduite du député à ce titre.» Voici ce qu'on trouve à la page 136 de la 19^e édition de May: